

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mercredi 5 juin 2019 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Quatre (4) personnes.

Absence motivée :

M. Yves St-Jacques, conseiller

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1906-168

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté, après avoir reporté le point 700-03 *MRC Vallée-de-la-Gatineau – Politique de festivals et événements* à la rencontre du mois de juillet, et tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

| | |
|----------|----------------------------------|
| 0 | OUVERTURE DE LA RENCONTRE |
|----------|----------------------------------|

- | | |
|-----|---|
| 0.1 | Moment de réflexion |
| 0.2 | Ouverture de la session |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal du 1 ^{er} mai 2019 |
| 0.5 | Suivi au procès-verbal |
| 0.6 | Période de questions |

| | |
|------------|--------------------------------|
| 100 | ADMINISTRATION GÉNÉRALE |
|------------|--------------------------------|

100 ADMINISTRATION

Comité d'administration générale du 27 mai 2019 – compte-rendu et recommandations

- | | |
|--------|--|
| 100-01 | Centre multiculturel de Messines – Acquisition d'une génératrice |
| 100-02 | Traitement du statut d'emploi de monsieur Yannick St-Denis |
| 100-03 | Achat d'une camionnette pour le service des travaux publics |

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Autorisation de vendre une partie de terrain
- 110-02 Renouvellement adhésion 2019-2020 du Pôle d'excellence en récréotourisme Outaouais PERO
- 110-03 Vente pour taxes 2019 – Liste des immeubles devant être vendus
- 110-04 Vente pour taxe – Mandat de représentation
- 110-05 Réseau BIBLIO – Coup de cœur des maires
- 110-06 Tournoi de golf de La Fondation Jean-Claude Branchaud
- 110-07 Garage municipal – Liste des comptes à payer
- 110-08 Les Industries Galipeau – Autorisation de paiement
- 110-09 Autorisation de dépense pour réparation des modules de jeu du parc pour enfant
- 110-10 Contribution au service de désincarcération du service incendie de la Municipalité de Kazabazua

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 31 mai 2019
- 130-02 Présentation des comptes payés au 29 mai 2019
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 29 mai 2019
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 29 mai 2019
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2019

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01 Contrat de service - Défibrillateur

300 TRANSPORT

COMITÉ TRANSPORT DU 25 MAI 2019 – COMPTE-RENDU ET RECOMMANDATIONS

- 320-01 Avis de motion sur la limite de vitesse affichée sur le réseau routier municipal
- 320-02 Liste des travaux prioritaires 2019
- 320-03 Travaux de réparation de fissures

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

COMITÉ DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DU 22 MAI 2019 – COMPTE-RENDU ET RECOMMANDATION

- 700-01 Parc Antonio-Guertin – Projet de bande de patinoire
- 700-02 Projet de réfection de la mise à l'eau du Lac-des-Cèdres – préparation des plans et devis
- 700-03 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Politique de festivals et événements
- 700-04 Bibliothèque municipale – Autorisation de dépenses

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRCVG – Traitement des matières résiduelles
- 800-02 Hébergement Tour Mont-Morissette
- 800-03 Lettre du ministre Champagne
- 800-04 Ministère des Transports – Travaux de ponceaux – Entraves
- 800-05 Convocation AGA PERO et compte-rendu
- 800-06 CSHBO plan triennal
- 800-07 MRC – Intention de déclaration de compétence en collecte de matières résiduelles

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1906-169

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

R1906-170

ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE AU CENTRE MULTICULTUREL DE MESSINES

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'assurer la protection des personnes en cas de sinistre, la Municipalité de Messines est à préparer son plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines bénéficie d'une subvention de 12 000\$ dans le cadre de l'adoption de son plan de sécurité civile offert par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'une des mesures prescrites par le plan consiste à la mise en place d'un centre de service aux personnes sinistrées ou d'un centre d'hébergement temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une génératrice permettrait de parer à une interruption de l'alimentation électrique et ainsi assurer la fonctionnalité du centre;

CONSIDÉRANT QU'une analyse préliminaire a été effectuée par deux entreprises relativement aux besoins énergétiques du centre en cas d'interruption électrique;

| Entreprises | Recommandation | Prix |
|-------------|----------------|-----------|
| LH2 | 2000 KW | 101 000\$ |
| Equilube | 80 KW | 51 850\$ |

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration a analysé, lors de sa rencontre du 27 mai, les deux propositions et recommande au conseil d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Equilube.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'OCTROYER à l'entreprise Equilube, située à Chute-à-Blondeau, un contrat, pour l'acquisition et l'installation d'une génératrice, et ce, tel que présenté dans la soumission en date du 5 mai 2019, d'une somme de 58 950.50\$ taxes incluses;

QUE le contrat soit selon la formule location/bail, sur une période de 60 mois, avec un dépôt de 12 000\$, des mensualités de 841.20\$ et d'une valeur de rachat de 10\$ à la fin du terme;

QU'il soit également autorisé un programme mobile de communication dont les frais annuels représentent la somme approximative de 120.00\$;

D'AUTORISER le maire Ronald Cross et le directeur général de signer tous les documents d'achat et de financement relatifs au présent contrat.

ADOPTÉE

R1906-171

TRAITEMENT DU STATUT D'EMPLOI DE MONSIEUR YANNICK ST-DENIS

CONSIDÉRANT QUE monsieur St-Denis est à l'emploi de la Municipalité de Messines depuis 12 avril 2012 à titre d'employé saisonnier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur St-Denis a fait part de son intérêt à occuper un poste permanent au sein de l'équipe des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration, lors de sa rencontre du 23 mai 2019, a analysé la situation budgétaire relative à la modification du statut d'emploi de monsieur St-Denis et confirme la faisabilité du projet;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande que le statut d'emploi de monsieur Yannick St-Denis passe à celui de personne salariée permanente.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCORDER à monsieur St-Denis le statut de personne salariée permanente au sein de l'équipe des travaux publics, à titre de journalier/opérateur d'équipements lourds et par conséquent, qu'il bénéficie des dispositions applicables en vertu de la politique « Condition de travail des employés salariés » actuellement en vigueur;

QUE l'échelle salariale de monsieur Saumur soit fixée à l'échelon 7 de la politique « Condition de travail des employés salariés » actuellement en vigueur et que ses vacances annuelles soient fixées à 3 semaines à partir de l'été 2020.

ADOPTÉE

R1906-172

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'état de la camionnette portant le numéro d'unité #08-109, il y a lieu de procéder à l'achat d'une nouvelle camionnette;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des besoins, il a été identifié que la camionnette la mieux adaptée pour les besoins du département serait une camionnette demi-tonne, demi-renforcée, dont celle-ci permettrait une capacité de charge utile supérieure à celle qu'on retrouve normalement dans une configuration régulière d'un camion demi-tonne;

CONSIDÉRANT QUE le seul fabricant de camions offrant une configuration (demi-renforcé) est le fabricant Ford;

CONSIDÉRANT QUE conformément à son règlement numéro 2018-349 sur la gestion contractuelle l'adjudication des contrats municipaux pour une dépense de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000.00\$, la Municipalité peut conclure à la passation de contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'administration, lors de leur rencontre du 27 mai 2019, recommandent au conseil d'octroyer un contrat gré à gré à Gérard Hubert Auto, situé à Maniwaki, pour la fourniture d'une camionnette F-150 telle que soumise le 27 mai 2019.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

L'ADJUDICATION d'un contrat pour l'achat d'une camionnette de marque Ford, modèle F-150, neuve, de l'année 2019. Le tout selon un contrat crédit-bail 60 mois, zéro résiduel et ce, selon les dispositions de la soumission fournie par Gérard Hubert Auto de Maniwaki;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater Ronald Cross, maire et Jim Smith, directeur général de signer au nom de la Municipalité tous les documents de financement ou autres au nom de la municipalité de Messines dans le présent marché.

ADOPTÉE

R1906-173

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DU CHEMIN LAPOINTE

CONSIDÉRANT QUE les parcelles de terrain visées par la présente sont contiguës aux immeubles portant les numéros de cadastre rénové : 5 203 119 et 5 667 473, propriétés de monsieur Charles Lapointe, ci-après appelé le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite acquérir lesdites parcelles de terrain, et ce dans le but de régulariser une situation de droit de passage donnant accès à ses immeubles, ainsi que pour des fins de construction d'une nouvelle installation septique;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a fait préparer à ses frais un projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Ghislain Auclair, de Maniwaki, portant le numéro de dossier 19M-033, sous sa minute 9091 et ce, afin de permettre aux décideurs de bien comprendre le dossier;

CONSIDÉRANT QUE les terrains visés par la demande consistent en deux parcelles de terrain identifiées comme étant le numéro 5 202 953 partie, dont une parcelle de $\pm 606,0$ m², propriété de la municipalité de Messines et une deuxième parcelle d'une superficie de $\pm 290,7$, terrain connu comme étant un TNO, terrain sous la gestion de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse approfondie du dossier par les membres du conseil, ceux-ci se disent favorables à la vente dudit terrain, propriété de la municipalité de Messines, après avoir soustrait une superficie de ± 183 m² contiguë à l'immeuble 5 203 107, propriété d'une tierce personne, et ce pour future considération;

CONSIDÉRANT QU'UN rapport d'évaluation professionnelle dudit terrain a été préparé à la demande de la Municipalité par monsieur Marc Céré, de la firme d'évaluation MC Évaluations de Maniwaki et ce, afin d'établir la valeur marchande de l'immeuble en date du 8 mai 2019.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la vente d'une parcelle de terrain au demandeur, visé par la présente demande, soit d'une superficie de 423 m² (606,0 m² - 183,0 m²);

QUE le prix de vente soit fixé selon le rapport d'évaluation préparé par M.C. Évaluation en tenant compte de la superficie réelle de terrain vendu, arrondi au cent dollars le plus près, soit pour la somme de 1 800\$, en plus des frais d'évaluation de 425\$, pour un total de 2 225\$;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que les frais d'arpenteur-géomètre, de notaire, frais d'enregistrement et tout autres frais applicables à la présente transaction soient à la charge du demandeur.

QUE la municipalité appuie monsieur Charles Lapointe dans sa démarche auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour l'achat de la parcelle de terrain de 290,7 m² (TNO) faisant objet dans le présent dossier.

D'AUTORISER Ronald Cross, maire et Jim Smith, directeur général de signer au nom de la municipalité de Messines tous les documents requis à la présente transaction.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : Que les documents d'arpentage et d'évaluation ci-dessus mentionnés fassent partie intégrale de la présente comme s'il était ici reproduit.

R1906-174

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES À L'ASSOCIATION "PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME OUTAOUAIS" (PERO)

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le renouvellement de la Municipalité de Messines à l'association *Pôle d'excellence et récréotourisme Outaouais* (PERO) pour la saison 2019-2020 au même taux que l'an dernier soit pour un montant de 200.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

R1906-175

LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la Municipalité, en date du 3 octobre 2019, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE ledit état tel que déposé et conforme à la politique administrative relative aux procédures pour défaut de paiement des taxes, adoptée par résolution du conseil, portant le numéro de résolution R1506-161.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité,

QUE ledit état soit et est approuvé par le conseil et que le directeur général et secrétaire-trésorier entreprend les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

ADOPTÉE

R1906-176

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES –
MANDAT DE REPRÉSENTATION**

Pour autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou un représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro R1906-175;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil croit opportun d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise le directeur général et le directeur général et secrétaire-trésorier ou un représentant à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 3 octobre 2019, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE

R1906-177

COUPS DE CŒUR DES MAIRES

CONSIDÉRANT QUE le maire Ronald Cross a reçu une invitation à participer à la 3^e édition de l'évènement Coups de cœur des maires de Réseau BIBLIO Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement veut promouvoir la bibliothèque et ainsi inciter les résidents à la fréquenter et encourager la lecture publique;

CONSIDÉRANT QUE par sa participation la bibliothèque de Messines court la chance de gagner un chèque cadeau de 250.00\$ échangeable dans une librairie agréée de la région;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Annie Galipeau,
appuyé par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le maire accepte de participer à l'invitation et s'engage à lire un livre et de communiquer son appréciation du livre à Réseau BIBLIO de l'Outaouais.

ADOPTÉE

R1906-178

TOURNOI DE GOLF – JEAN-CLAUDE BRANCHAUD

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense pour l'inscription du conseiller Denis Bonhomme et du maire Ronald Cross, au tournoi de golf de la Fondation Jean-Claude Branchaud qui se tiendra au Club de golf Algonquin de Messines le mercredi 12 juin 2019, et ce au coût de 185.00\$ par inscription.

ADOPTÉE

R1906-179

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES CONCERNANT LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 800.00\$ plus les taxes applicables pour les factures relativement aux travaux de construction du garage municipal soit:

| Item | Fournisseurs | Montant avant taxes |
|--------------|--------------|---------------------|
| 1 | LH 2 | 400.00 \$ |
| 2 | LH 2 | 400.00 \$ |
| TOTAL | | 800.00 \$ |

ADOPTÉE

R1906-180

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 416.39 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

| Facture no : | Montant facturé avant taxes |
|--------------|-----------------------------|
| 6962 | 150.00 \$ |
| 6963 | 1 818.34 \$ |
| 6975 | 1 448.05 \$ |
| TOTAL | 3 416.39 \$ |

Note au procès-verbal 1: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

R1906-181

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ENTRETIEN DE L'UNITÉ DE JEU DU PARC AVILA BERNIER

CONSIDÉRANT l'état désuet des pièces de cordage faisant partie intégrante de l'unité de jeux;

CONSIDÉRANT l'importance de conserver la structure dans un état sécuritaire pour les enfants;

CONSIDÉRANT QUE les câbles des différentes unités sont encore assujettis la garantie du fabricant à l'exception de la quincaillerie, du temps d'assemblage et des pièces supplémentaires nécessaires à la fixation

CONSIDÉRANT QUE le fabricant de l'unité de Jeux, Jambette, a fait parvenir à la municipalité une soumission pour les frais de remplacement non couvert par la garantie qui s'élève à 1 343.39 \$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER les frais pour le remplacement des pièces désuètes faisant partie de la structure de jeux située dans le parc Avila Bernier, et ce, tel que présenté par la soumission #1061356 envoyée par le fabricant Jambette et ce pour la somme de 1 343.39\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

R1906-182

CONTRIBUTION AU SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION DU SERVICE INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

CONSIDÉRANT la dissolution de l'Association de Sauvetage Outaouais;

CONSIDÉRANT l'importance de s'assurer d'un service de désincarcération lors d'intervention d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de la Municipalité de Kazabazua possède un département de désincarcération à même son service incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines contribuait financièrement à l'ASO et ce depuis de très nombreuses années;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une contribution financière au département incendie de la Municipalité de Kazabazua d'un montant 200.00\$

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1906-183

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 MAI 2019

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 31 mai 2019, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 63 399.66\$.

ADOPTÉE

R1906-184

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 29 MAI 2019

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 19 avril au 29 mai 2019, pour la somme de 54 424.21 \$;

Détail des comptes payés :

| NOMBRE | DESCRIPTION | MONTANT |
|---------------|----------------------------|--------------------|
| 4 | Chèques fournisseurs émis | 700.00 \$ |
| 49 | Prélèvements électroniques | 53 724.21 \$ |
| | | |
| | TOTAL : | 54 424.21\$ |

ADOPTÉE

R1906-185

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Anne Langevin,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 19 avril au 29 mai 2019, dont celle-ci représente la somme de 58 053.22 \$

ADOPTÉE

R1906-186

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 29 MAI 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 19 avril au 29 mai 2019, dont celui-ci représente une somme de 10 170.54\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1906-187

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE CLÉ EN MAIN - DÉFIBRILATEUR

CONSIDÉRANT La Municipalité de Messines compte deux défibrillateurs et qu'un entretien minimum doit être effectué sur chacun des appareils ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Premiers Soins Haute-Gatineau* de Maniwaki a fait parvenir à la Municipalité une offre de service pour un service DEA clé en main;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADJUGER à Premiers soins Haute-Gatineau, de Maniwaki un contrat annuel de service DEA clé en main, au montant de 375.00\$ par année et ce conformément à l'offre soumise le 15 mai 2019.

ADOPTÉE

TRANSPORT

R1906-188

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2019-361 RÈGLEMENT POUR FIXER LA VITESSE MAXIMALE DES VÉHICULES ROUTIERS SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jim Smith a déposé et procédé à la présentation du projet de règlement 2019-361, règlement pour fixer la vitesse des véhicules routiers sur le réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Un avis de motion est donné par le conseiller Denis Bonhomme qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation le *règlement numéro 2019-361*, règlement pour fixer la vitesse maximale des véhicules routiers sur le réseau routier municipal.

Note au procès-verbal : Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (modifié par l'article 26 du projet de règlement 155), le conseiller donnant le présent avis de motion dépose le projet de règlement n° 2019-361, accompagné d'une demande de dispense de lecture.

ADOPTÉE

R1906-189

ADOPTION DE LA LISTE DES TRAVAUX PRIORITAIRES POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jim Smith a déposé la liste des travaux prioritaires pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil d'adopter la liste des travaux telle que déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des travaux prioritaires pour l'année 2019 telle que déposée par le directeur général;

D'AUTORISER le directeur général d'engager les dépenses relatives à la réalisation des travaux, et ce jusqu'à concurrence des deniers disponibles pour ce type de travaux réservés lors de l'élaboration du budget 2019.

ADOPTÉE

R1906-190

ASSOCIATION AVEC LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES GROUPEES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX DE RÉPARATION DE FISSURES SUR CHEMINS ASPHALTÉS

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation de fissures sur certaines parties des chemins Farley et de la Montagne ainsi que sur une partie du chemin St-Jacques sont à effectuer tel que suit, à savoir;

| EMPLACEMENT | DISTANCE |
|--------------------------|-----------------|
| Farley et de la Montagne | 945 mètres |
| St-Jacques | 107 mètres |

CONSIDÉRANT le comité du transport recommande au conseil, suite à sa rencontre du 25 mai 2019, de saisir l'opportunité offerte aux municipalités par la MRC Vallée-de-la-Gatineau de se joindre à eux afin de préparer un appel d'offres groupées pour la réparation de fissures sur surface asphaltée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général d'engager la Municipalité de Messines dans le regroupement d'un appel d'offres avec la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour des travaux de réparation de fissures sur les portions telles que décrites ci-haut;

D'AUTORISER le directeur général d'engager les dépenses relatives à la réalisation des travaux dont les sommes proviendront du budget courant – Voirie.

ADOPTÉE

R1906-191

PARC ANTONIO-GUERTIN – PROJET DE BANDE DE PATINOIRE SUR DALLE DE BÉTON

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont été informés relativement à la mise en place du financement provisoire au projet de patinoire du parc Antonio-Guertin;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa rencontre du 22 mai 2019, le comité des loisirs et de la culture par sa recommandation n° 1 recommande d'octroyer un mandat au service de génie municipal de la MRC afin de préparer tous les documents préliminaires nécessaires à la réalisation éventuelle des travaux incluant plans et devis et soumission.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Annie Galipeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

DE mandater le service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin de procéder à la préparation des plans et devis pour la réalisation de la dalle de béton;

DE mandater le service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin de lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux pour la dalle de béton;

D'AUTORISER le directeur général de lancer un appel d'offres pour l'acquisition des bandes de patinoire incluant l'installation des celles-ci;

D'AUTORISER la démolition de la bande de patinoire actuellement en place par le département des travaux publics;

D'AUTOIRSER la dépense reliée au transport des matériaux vers l'Écocentre de Maniwaki.

ADOPTÉE

R1906-192

MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉFECTION DE LA MISE À L'EAU DU PETIT LAC-DES-CÈDRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par sa résolution R1812-341, son Plan triennal en Immobilisations 2019-2020-2021 (PTI);

CONSIDÉRANT l'action (28) prévoit la préparation des plans et devis pour la réfection de la rampe de mise à l'eau du petit Lac-des-Cèdres qui se traduit par l'installation de dalles de béton préfabriquées;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa rencontre du 22 mai 2019, le comité des loisirs et de la culture recommande d'octroyer un mandat au service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin de préparer les plans et devis pour la réfection de la rampe de mise à l'eau du Petit Lac-des-Cèdres.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

DE mandater le service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin de procéder à la préparation des plans et devis pour la réfection de la mise à l'eau du petit Lac-des-Cèdres;

ADOPTÉE

R1906-193

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE MOBILIER POUR LE LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIÉDRANT QUE lors de l'élaboration du budget 2019, un montant de 700.00\$ a été réservé aux fins d'acquisition d'ameublement et d'équipement pour la bibliothèque municipale de Messines.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Anne Langevin,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense pour l'achat de mobilier pour le local de la bibliothèque soit, une section de tablettes et de diviseurs, de l'entreprise BROART et ce, pour la somme maximale de 700.00\$

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1906-194

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19:50

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/Secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier